



Pré-rapport d'audit

lundi 7 novembre 2022

Association Différences et Changements

SOCOTEC Certification International

Tour Pacific, 13 Cours Valmy, 92800 Puteaux - France

Téléphone. : 01 41 98 09 49 - www.socotec-certification-international.fr/

Pré-rapport d'audit - Synthèse

ORGANISME AUDITE

- Nom de l'organisme : **Association Différences et Changements**
- Référence SOCOTEC : **SOC-2019997**
- Adresse concernée : **12, rue de la Badouillère 42000 Saint-Etienne**
- Représentant de l'organisme : **Madame Arlette OBERHOFFER / coordinatrice pédagogique**

AUDITEUR

- Nom de l'Auditeur : **Abder NAJID**
- Email : **123QSE@orange.fr**

CONTACT SOCOTEC

- Nom du contact : **Chloé PIPART LEGRAND**
- Email / Téléphone : **Chloe.PIPARTLEGRAND@socotec.com / 155472738**

AUDIT

- Nature de l'audit : **SURVEILLANCE (multisites : 2 sites concernés)**
- Date(s) d'audit : **lundi 7 novembre 2022**
- Constats lors de l'audit :


0	0	0	ainsi que :	1
non-conformité(s) majeure(s)	non-conformité(s) mineure(s)	point(s) conforme(s) à surveiller		point(s) fort(s)

RECOMMANDATION DE L'AUDITEUR

- Recommandation : **Certification sans réserve**
- Commentaire(s) : **Le Système de Management de la Qualité mis en place est conforme à toutes les exigences du RNQ. Depuis l'audit initial en 2020, cet OF continue à progresser dans la voie de l'excellence. Un point fort pour la partie accueil et formation des personnes en situation d'handicap que l'OF doit à la Qualité de la formatrice et référente handicap Michelle Chalancon.**

VALIDATION DU PRE-RAPPORT (au dernier jour d'audit)

- Pour le Client * :
 - > Nom : **Arlette OBERHOFFER**
 - > Signature : 

- Pour l'Auditeur :
 - > Nom : **Abder NAJID**
 - > Signature : 

* : la validation du pré-rapport d'audit vaut pour acceptation des constats présentés lors de la réunion de restitution par l'auditeur, et notamment des éventuelles non-conformités majeures et mineures présentées aux pages suivantes de ce pré-rapport.

IMPORTANT

Si une ou plusieurs non-conformités sont identifiées lors de votre audit (et listées dans ce pré-rapport) il appartient à l'organisme audité de :

- > retourner ce pré-rapport à l'auditeur, complété de l'analyse des causes et des actions proposées, afin que ce dernier les accepte. SOCOTEC dispose de 4 semaines à partir de la date de fin d'audit pour établir le rapport définitif. Aussi, l'organisme audité doit veiller à répondre avant ces 4 semaines afin d'assurer, en cas de non acceptation éventuelle d'action, de pouvoir échanger avec l'auditeur dans le délai de 4 semaines imparti.
- > prouver, aux modalités de levées définies dans ce pré-rapport, la correction efficace des non-conformités majeures dans un délai maximum de 3 mois à partir du dernier jour de l'audit.

Le non respect de ces disposition entrainera la suspension (ou le retrait) automatique de la certification.